



Conseil de Gestion pédagogique

Avis de la réunion du 12 novembre 2021

PRÉSENTS

Laurent GROSS, Président du Conseil de gestion pédagogique

Membres représentants des professeurs

Pierre GORDOWER

Manon LEDUNE

Virginie THIRION

Christian CHÂTEL

Lilian CORNELIS

Membre représentant le personnel autre que les professeurs

Taher TRIBAK

Membres représentants des assistants, chargés d'enseignement, de travaux et de programmation

Christine GREGOIRE

Membre représentant des organisations syndicales

Sabine Bourgeois (S.L.F.P)

Membres représentants des étudiants

Judith GAILLARD

Guillaume SALMON

Mariana BLANC MOYA

Anna DOSSMAN

Délégué du Gouvernement

/

EXCUSÉ.E.S : Thierry Zeller, Ashley Martin, Mohcine Zian, Marie Sordat, Serge Gabet, Nicolas Walbecq

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du CGP en date du 22 octobre 2021
2. Attributions
3. Nominations
4. Bâtiments
5. Divers

Ouverture de la séance à 12h42

Le Directeur excuse le Délégué du Gouvernement Mr Zeller et informe les membres qu'il sera prochainement remplacé dans sa fonction auprès de l'INSAS (dès janvier) par Mr Taybi.



Le Directeur annonce une modification de l'Ordre du jour initial par l'ajout des points suivants :

- Master danse - Convention de co-diplomation
- Affiches sur la façade du site Thérésienne ce lundi 8 novembre
- Covid-19 - situation sanitaire

Une représentant.e étudiant.e demande qu'un autre point soit ajouté à l'ordre du jour pour concernant le résultat des votes d'attributions, notamment quand les résultats indiquent des voix contre une proposition d'attribution.

1) APPROBATION DU PROJET DE PV DE LA RÉUNION DU CGP DU 25 SEPTEMBRE 2020

Le projet de PV est approuvé à l'unanimité des votant.e.s.

2) ATTRIBUTIONS

→ Le vote des attributions se fait anonymement, sous format papier.

Vu le grand nombre d'attributions, le dépouillement se fait au terme de la réunion.

Résultats :

	Pour	Abstention	Contre
Elisabeth Alexandris - 516	12	1	0
Anne-Françoise Bersou - 237	12	1	0
Ophélie Bouilly - 677	12	1	0
Anaïs Letiexhe - 229	12	1	0
Aurore Moutier - 602	12	1	0
Alain Steenhoudt - 148	10	3	0
Elodie Van Beuren - 678	12	1	0

3) NOMINATIONS

Rappel du cadre légal par le Directeur.

Deux documents présentant l'état du cadre au type court et au type long ont été transmis aux membres lors de l'envoi de la convocation.

Ces documents montrent que

a) au type long :

- charge disponible à la nomination : 34,41% du total des charges correspondantes aux fonctions donnant potentiellement accès à une nomination, ce qui correspond à 10,49 Unité d'emploi (UE).
- charge éligible à la nomination : 35,59% du total des charges correspondantes aux fonctions donnant potentiellement accès à une nomination ce qui correspond à 11,55 UE

Au type court :

- charge disponible à la nomination : 40,4 h/ semaine.
- charge éligible à la nomination : 70 h/ semaine.



En conclusion, tant au type court qu'au type long, l'école ne pourra pas proposer à la nomination l'intégralité des membres du personnel éligible, puisque le volume de charge que cela représente excède celui du cadre disponible à la nomination.

Le Directeur rappelle que les critères présidant au choix des postes qui seront ouverts à la nomination jusqu'à présent en vigueur au sein de l'école est l'ancienneté de service, et de n'y surseoir qu'à une condition : pour les membres du personnel proches de la pension.

L'aval du CGP et du pouvoir organisateur (PO) WBE est nécessaire pour faire démarrer ce train de nomination.

Le CGP donne son aval. Un courrier sera envoyé à cet effet à WBE.

4) BÂTIMENTS

Le Directeur invite Christine Grégoire à présenter ce point.

Sites temporaires

- Feron : tout avance bien - emménagement prévu dans les temps (fin novembre) avec des matériaux de qualité (les planchers notamment).
- Bodega : retard annoncé dans les travaux, pas avant 2022 - Situation complexe entre la FWB (locataire pour y loger l'INSAS) et la région bruxelloise, nouvellement propriétaire du site. Le retard des travaux sur le site Bodega pourrait avoir des conséquences en termes de stockage du matériel à déménager. Les gros volumes de matériel technique ne pouvant être stockés sur le site Feron devront pouvoir y être déposés, malgré les travaux. Ou une autre solution sera à trouver. Il est essentiel que le site soit opérationnel pour le dernier trimestre de cours (avril-juin), notamment pour la production de fin d'études du master Interprétation dramatique.
- Site Couronne : une réunion se tiendra prochainement concernant le site définitif sis Avenue de la Couronne. Christine Grégoire rappelle qu'à ce stade, le dossier avance favorablement. L'appel d'offre a été clôturé, le projet retenu rencontre un grand nombre des besoins et des attentes de l'école pour ce nouveau site. La région bruxelloise en charge des permis de bâtir a marqué son accord de principe sur le projet. Le Directeur précise qu'une consultation publique doit encore avoir lieu, s'agissant d'une réaffectation de l'usage du bâtiment, et vu le projet architectural qui implique une rehausse de 4m sur une partie du bâtiment arrière (pour accueillir la grande salle théâtre et le grand studio danse). Potentiellement, cette étape peut être source de difficultés, voire dans le pire scénario aller jusqu'au Conseil d'état. Le dossier est donc à suivre avec vigilance.

5) CONVENTION MASTER DANSE ET PRATIQUES CHORÉGRAPHIQUES

Manon Ledune présente le point. Le document qui a été transmis aux membres en amont de la réunion consiste en la convention de codiplômation entre la Cambre et l'INSAS.

Cette convention identifie la Cambre comme établissement de référence du programme pour les deux années académiques à venir. A ce titre, le programme du master est organisé suivant le règlement des études de la Cambre, qui est commun à 90% avec celui de l'INSAS (en lien avec le cadre légal).

Dans son annexe, la convention de codiplômation prévoit de dispositions particulière au RDE de la Cambre, notamment en ce qui concerne les activités d'apprentissage spécifiques (TAFE, TEFE) et les modalités d'évaluation (en jury artistique, avec la cotation à 50/50 entre professeur titulaire et JA). Ces dispositions particulières sont en grande partie liée à l'apport de la pédagogie de l'INSAS dans le programme.

Le Directeur précise qu'à partir de 2023/24, l'INSAS deviendra école de référence du programme. La convention de codiplômation et ses annexes devront alors être actualisées en ce sens.



6) AFFICHAGES

Le Directeur souhaite parler des affiches collées durant le week-end des 6 et 7 novembre et découvertes le lundi 8 novembre sur les façades du site Thérésienne.

Rappel des faits

- 6 septembre : un courriel anonyme signé « une ex étudiante de l'INSAS » incluant une "lettre de prévention" à été adressée à toutes les adresses insas.be existantes. Cette lettre accusait un étudiant de l'école d'avoir agressé sexuellement l'autrice de la lettre.
- Suite à quoi le Directeur a répondu directement à l'autrice, l'invitant à le rencontrer en présence de la psychologue, pour recueillir son témoignage et sortir de l'anonymat. Le réponse du Directeur à l'adresse d'expédition anonyme est à ce jour restée sans réponse.
- Les éléments de la lettre permettant aisément de l'identifier, le Directeur a rencontré l'étudiant incriminé en compagnie de la psychologue de l'école. Celui-ci a donné sa version des faits. Le Directeur l'a invité à suspendre le tournage qui était mentionné dans la lettre et effectivement programmé.
- L'étudiant mis en cause a pris l'initiative d'écrire à toute l'équipe du tournage initialement prévu en septembre pour les informer qu'il avait eu des relations sexuelles violentes avec l'autrice de la lettre et qu'il suspendait le tournage en espérant que cela ferait en sorte que cela aide l'autrice de la lettre à aller mieux.
- Le lundi 8 novembre, des affiches ont été découvertes sur les façades du site Thérésienne (rue Thérésienne et rue de Namur) accusant nommément l'étudiant de viol et accusant l'INSAS de le protéger.
- Ces affiches ont été enlevées à la demande expresse du Directeur.
- L'étudiant a pris un avocat et exprimé son intention de déposer plainte.

Le Directeur rappelle que l'école est soumise aux règles de l'État de droit. L'école ne dispose d'aucun pouvoir judiciaire, d'instruction. Il rappelle par ailleurs que tout fonctionnaire a l'obligation de dénoncer les infractions dont il a connaissance, mais qu'en l'état actuel des choses, il n'a pas d'éléments de ce type en sa possession.

Le directeur indique qu'à sa connaissance, à ce jour, aucune plainte n'a été déposée officiellement contre l'étudiant incriminé. Il exprime ses réserves quant au procédé de dénonciation anonyme.

Cet étudiant est régulièrement inscrit en M2 Gestion de production cinéma.

Le parcours de M2 en Gestion de production cinéma consiste en des workshop réguliers et collectifs, qui réunissent les étudiant-e-s de production et leurs binômes réalisateur-trice-s.

C'est pourquoi, suite au mail du 6 septembre, et compte tenu des échanges qu'il a pu avoir avec les enseignantes encadrant le master production, le Directeur a tenu une réunion de classe avec les étudiant-e-s de M2 Gestion de production cinéma pour discuter de cette situation et de ce qu'elle peut induire comme climat dans la classe. A l'issue de cette réunion, aucun.e étudiant.e a indiqué ne pas vouloir collaborer avec l'étudiant incriminé durant l'année académique.

Suite à cette rencontre, une seconde a été organisée entre les étudiant-e-s et les binômes réalisateur-trice-s en présence des deux professeures qui supervisent le programme et de l'assistant social Mathieu Richard. Celle-ci s'est conclue sur le constat d'un malaise dans le groupe élargi.

Compte tenu des avis et réserves exprimés lors de la réunion élargie (avec les binômes), l'école a pris des dispositions pour que l'année de l'étudiant incriminé se passe sur un mode individuel, les étudiant-e-s du master 2 production assistant seul-e-s (sans leur binôme) aux séances de développement du projet qu'il porte en compagnie de son binôme. Les trois autres projets seront encadrés collectivement.



Un·e représentant·e étudiant·e demande que des formations soient impérativement organisées, pour sensibiliser à ces questions et former à la réception de la parole des victimes d'agressions.

Elle propose également que des questionnaires soient envoyés à la fin de chaque séminaire pour inviter les étudiant·e·s à signaler tout fait de harcèlement, agression, propos racistes qu'il·elle·s auraient pu subir ou observer durant le séminaire.

Des représentant·e·s des professeur·e·s entendent la remarque mais formule plusieurs réserves. A la fois quant à la faisabilité d'une telle entreprise. Chaque semaine un ou plusieurs séminaires se terminent dans l'école, et l'INSAS ne dispose ni du personnel ni des compétences pertinentes pour assumer une telle charge de travail.

Une autre réserve se pose sur l'hyper sollicitation des étudiant·e·s, du climat qu'induirait un tel systématisme et de la possible relative représentativité à laquelle aboutirait ce dispositif.

Un·e représentant·e étudiant·e insiste sur le besoin de multiplier les espaces de parole, pour recevoir les témoignages des étudiant·e·s. Pas plus tard que cette année académique, une étudiant·e s'est sentie agressée par un professeur qui aurait tenu à son endroit des propos perçus comme raciste. Comment dans ces circonstances les étudiant·e·s peuvent il·elle·s se faire entendre et relayer sans s'exposer à des jugements ou représailles.

Une représentant·e des professeur·e·s suggère que le groupe classe appuie l'étudiant·e, et prenne en charge collectivement son vécu, pour discuter avec le professeur. Qu'elle n'ait pas à porter seule cette parole, mais que l'option du dialogue direct soit tentée, avant toute autre mesure.

Une représentant·e des professeur·e·s invite les représentant·es étudiant·e·s à transmettre à la direction les pistes de structures compétentes pour les formations et séances de sensibilisation. Celles-ci sont effectivement un réel levier pour outiller l'école et tou·te·s les membres de sa communauté. Mais il est actuellement très difficile d'identifier des structures ayant ces compétences et d'obtenir des disponibilités de formations, tant la demande est forte.

7) **VOTES AU CGP**

Les représentant·e·s étudiant·e·s demandent si une discussion peut suivre le résultat du vote des attributions, surtout si ce résultat présente des votes "contre" la proposition d'attribution, comme lors du CGP précédent, le 22 octobre 2021.

Il est rappelé à tou·te·s que chacun·e est libre de demander la parole pour exercer son rôle de représentant·e en portant à la connaissance de l'ensemble des membres toute information ou remarque sur chaque point à l'ordre du jour de la réunion, y compris les propositions d'attributions.

Les représentant·e·s étudiant·e·s demandent également que soient joints aux annexes des réunions du CGP les CV en lien avec chaque attribution, y compris pour les professeur·e·s déjà en fonction au sein de l'école.

La séance se termine à 14h05

Manon Ledune
Secrétaire

Laurent Gross
Directeur

